

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-05-067

**BUDGET ANNEXE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
INCITATIVE (REOMI) - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Séance du :
18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle du conseil municipal à Chamant, Place Pierre Barrachin, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 9 novembre 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Nombre de
Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **22**
- Représentés : **18**
- Votants : **40**
- Absents : **4**

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean- Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LUDMANN Véronique	

Résultats :

- Pour : **40**
- Contre : -
- Abstention : -

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur BARON Jean-Marc à Monsieur CURTIL Benoît
Madame BONGIOVANNI Julie à Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur BOUFFLET Pierre à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François
Madame LAPIE Dominique à Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
Monsieur LEFEVRE Sylvain à Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame MARTIN Emilie à Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur NOCTON Laurent à Madame TONDELLIER Viviane
Madame PIERA Pascale à Madame MIFSUD Florence
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame LUDMANN Véronique
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre

Secrétaire de séance :
François DUMOULIN

Etaient absents remplacés par un suppléant :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur BOULANGER Damien
 Monsieur FROMENT Daniel
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle
 Monsieur PATRIA Alexis

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 22 présents et 18 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen de la question.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante :

Une décision modificative n°1 du budget annexe de la Redevance Incitative 2021 est nécessaire afin d'ajuster les crédits pour financer les amortissements complémentaires, de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitres	BUDGET PRIMITIF 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	543 846,91 €	0,00 €	543 846,91 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	52 235,00 €	0,00 €	52 235,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre (amortissements)	17 650,00 €	2 000,00 €	19 650,00 €
Total des dépenses	617 731,91 €	2 000,00 €	619 731,91 €
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	63 181,91 €	0,00 €	63 181,91 €
Chapitre n°70 : Produits de service	545 550,00 €	2 000,00 €	547 550,00 €
Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Total des recettes	617 731,91 €	2 000,00 €	619 731,91 €

.../...

Section d'investissement :

Chapitres	BUDGET PRIMITIF 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	5 350,00 €	0,00 €	5 350,00
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	66 430,73 €	2 000,00 €	68 430,73 €
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	71 780,73 €	2 000,00 €	73 780,73 €
Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 170,73 €	0,00 €	53 170,73 €
Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves (y compris le 1068)	960,00 €	0,00 €	960,00 €
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°040 : Opérations d'ordre (amortissements)	17 650,00 €	2 000,00	19 650,00 €
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	71 780,73 €	2 000,00 €	73 780,73 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable en vigueur,

Vu la délibération en date du 30 mars 2021 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 2021-CC-02-035 en date du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 9 novembre 2021 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget annexe 2021 de la Redevance Incitative par le biais d'une décision modificative n°1 ;

DECIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : de **VOTER** la décision modificative n°1 au budget annexe de la REOMI 2021, par nature et par chapitre tel que présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT

Chapitres	BUDGET PRIMITIF 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	543 846,91 €	0,00 €	543 846,91 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	52 235,00 €	0,00 €	52 235,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre (amortissements)	17 650,00 €	2 000,00 €	19 650,00 €
Total des dépenses	617 731,91 €	2 000,00 €	619 731,91 €
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	63 181,91 €	0,00 €	63 181,91 €
Chapitre n°70 : Produits de service	545 550,00 €	2 000,00 €	547 550,00 €
Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Total des recettes	617 731,91 €	2 000,00 €	619 731,91 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	BUDGET PRIMITIF 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	5 350,00 €	0,00 €	5 350,00 €
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	66 430,73 €	2 000,00 €	68 430,73 €
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	71 780,73 €	2 000,00 €	73 780,73 €
Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 170,73 €	0,00 €	53 170,73 €
Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves (y compris le 1068)	960,00 €	0,00 €	960,00 €
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°040 : Opérations d'ordre (amortissements)	17 650,00 €	2 000,00 €	19 650,00 €
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	71 780,73 €	2 000,00 €	73 780,73 €

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son Représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 18 novembre 2021
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise